

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p style="text-align: center;">Septième Réunion du Comité consultatif <i>La Rochelle, France, 6 - 10 mai 2013</i></p> <p style="text-align: center;">Rapport sur la RdP4 au Comité consultatif</p> <p style="text-align: center;"><i>Président CC, Vice-président CC, Secrétariat</i></p>
---	--

RESUME

La quatrième Réunion de Parties s'est tenue à Lima, au Pérou, du 23 au 27 avril 2012.

Le présent document souligne les conclusions de la RdP4 pertinentes aux travaux du Comité consultatif, afin qu'il puisse en prendre note ou envisager des actions.

Pour connaître l'ensemble des conclusions de la réunion et retrouver les références aux points traités ci-après, veuillez consulter le rapport final de la quatrième session de la Réunion de Parties. Le document est organisé en rubriques relatives au fonctionnement du Secrétariat, au fonctionnement du Comité consultatif et au fonctionnement de l'Accord.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Rendre des avis au Secrétaire exécutif et aux Parties sur la stratégie à adopter afin d'encourager l'adhésion de nouvelles Parties.

Recommandation 2

Mettre en œuvre le cadre élaboré en vue de hiérarchiser les priorités de conservation et définir les actions de conservation nécessaires pour y parvenir.

Recommandation 3

Poursuivre l'élaboration et mettre en œuvre pendant la période triennale les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de l'Accord.

Recommandation 4

Prendre note des Parties qui ont convenu en terme de fourniture de données, d'application des mesures d'atténuation de la capture accessoire, d'application des programmes de surveillance à long terme des populations et des programmes de suivi prioritaires, ainsi que des mesures prises pour contrer les menaces prioritaires.

Recommandation 5

Renforcer l'engagement du CC dans la réalisation des résultats escomptés, qui ont été soulignés par la RdP4, de même que dans la réalisation des actions susmentionnées.

1. CONTEXTE

La quatrième Session de la Réunion des Parties (RdP4) s'est tenue à Lima, au Pérou, du 23 au 27 avril 2012, sous la présidence de l'ambassadeur Nicolas Roncagliolo Higuera (Pérou). Le présent document reprend les conclusions de la RdP4 pertinentes aux travaux du Comité consultatif, afin qu'il puisse en prendre note. Pour connaître l'ensemble des conclusions de la réunion et retrouver les références aux points traités ci-après, veuillez consulter le [rapport final de la quatrième session de la Réunion de Parties](#).

Le document est organisé en rubriques relatives au fonctionnement du Secrétariat, au fonctionnement du Comité consultatif et au fonctionnement de l'Accord.

2. FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT

Les Parties ont noté que le contrat actuel du **agent scientifique** prenait fin en 2013 et ont pris acte que la perte de ce poste porterait gravement atteinte aux travaux tant du Secrétariat que du Comité consultatif. La RdP4 a décidé de nommer le Dr Wiesława Misiak comme agent scientifique à un **poste permanent à plein temps**.

Les Parties ont également noté que le contrat actuel du Secrétaire exécutif prenait fin en mai 2013 et que les Parties devaient décider si elles souhaitaient prolonger ce contrat pour une nouvelle période de quatre ans, ou annoncer la vacance du poste. Les Parties ont décidé par acclamation de **reconduire M. Warren Papworth dans ses fonctions de Secrétaire exécutif** pour un second mandat de quatre ans.

Le Secrétariat a présenté le projet de **Programme de travail du Secrétariat** pour la période triennale 2013 - 2015 (voir CC7 Doc 17). Plusieurs tâches supplémentaires découlant des discussions tenues lors de la RdP4 avaient été ajoutées au programme de travail. Les Parties ont adopté la résolution 4.2 concernant le programme de travail du Secrétariat mais ont reconnu que les contraintes budgétaires pourraient restreindre la mise en œuvre complète du programme de travail établi.

3. FONCTIONNEMENT DU COMITE CONSULTATIF

La Réunion des Parties a félicité le Comité consultatif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord et a adopté la Résolution 4.4 relative au **Programme de travail du Comité consultatif** (voir CC7 Doc 15).

Le rapport de la RdP4 a mis en exergue les **résultats attendus pour le Comité consultatif et ses Groupes de travail pour la prochaine période triennale**, y compris : (1) l'amélioration du rassemblement des données transmises par les Parties et les gestionnaires de pêcheries; (2) le perfectionnement et l'utilisation d'une série d'indicateurs de la performance de l'Accord; (3) l'examen périodique et la mise à jour des mesures d'atténuation conformes aux meilleures pratiques, ainsi que leur mise en œuvre tant dans les pêcheries nationales que dans les pêcheries hauturières; et (4) une réduction appréciable des lacunes d'information sur le statut et les tendances des espèces de l'ACAP.

Les Parties et observateurs ont discuté des avantages que présenterait l'établissement d'un ordre de priorité s'agissant des pays à contacter, ou avec lesquels il conviendrait d'engager un dialogue, dans le but d'encourager leur adhésion à l'Accord, sans préjudice de toute

opportunité de dialogue qui se présenterait aux Parties. Il a été décidé de **demander l'avis du Comité consultatif lors de CC7** sur les non-Parties avec lesquelles il conviendrait d'engager un dialogue en priorité. Ce point est traité dans le CC7 Doc 22.

4. FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD

La RdP4 a conclu qu'au cours de la dernière période triennale, tous **les obstacles à la mise en œuvre** de l'Accord identifiés lors de la RdP3 **avaient été en grande partie éliminés**. Cette section identifiait en outre les résultats clés attendus pour la prochaine période triennale : (1) amélioration de la qualité des données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer et l'effort de pêche fournies par les Parties; (2) mise en œuvre de mesures d'atténuation conformes aux meilleures pratiques pour les pêcheries nationales et hauturières; et (3) comblement des lacunes dans les données sur le statut et les tendances des populations des espèces répertoriées par l'ACAP.

L'Espagne a proposé de modifier l'Annexe 1 de l'Accord afin d'y inclure le **puffin des Baléares** (*Puffinus mauretanicus*). Cette proposition a obtenu un large soutien et l'ajout de cette espèce à la liste des espèces répertoriées a été adopté au consensus (voir RdP4 [Résolution 4.1](#)).

Le cadre de hiérarchisation élaboré par le Comité consultatif afin d'identifier **les priorités de conservation terrestres et maritimes** a été présenté aux Parties. La Réunion des Parties a convenu que les résultats du cadre seraient utilisés comme outils pour guider les travaux futurs de l'ACAP et des Parties hiérarchiser les mesures destinées à atteindre les objectifs de l'Accord de la manière la plus efficace. La RdP4 a prié les Parties, avec l'appui du Comité consultatif lors du CC7 et du CC8, d'évaluer les menaces les plus hautement prioritaires, d'identifier les mesures de conservation les plus adaptées pour y faire face, et rendre compte à la RdP5 des progrès accomplis vers la réalisation de ces priorités de conservation.

Les Parties ont pris acte des progrès accomplis vers l'identification **d'indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité de l'Accord**. Les Parties ont convenu que les indicateurs proposés pour les sites de reproduction et l'état et les tendances des populations pouvaient être élaborés immédiatement à partir des données contenues dans la base de données de l'ACAP. Plusieurs indicateurs candidats concernant la capture accessoire d'oiseaux de mer ont été proposés, mais il a été noté qu'il n'existait pas actuellement suffisamment d'informations de base pour "peupler" ces indicateurs, soit parce que les données n'existaient pas encore, soit parce qu'elles n'avaient pas encore été communiquées au Secrétariat.

La RdP4 a approuvé les éléments de la **stratégie de renforcement des capacités** élaborés par le CC, ainsi que les modifications proposées pour l'élaboration d'un programme de détachement de l'Accord, notamment la coordination conjointe de ces activités entre le Secrétariat et le Comité consultatif.

Les Parties ont approuvé les recommandations du Comité consultatif consignées dans le rapport sur la mise en œuvre, et ont convenu, sous réserve que des ressources soient disponibles, de (a) **transmettre des données** au Secrétariat relatives à la capture accessoire et créer des programmes d'observateur sur la capture accessoire; (b) évaluer l'efficacité des mesures **d'atténuation de la capture accessoire** utilisées dans les pêcheries; (c) **fournir des ressources** destinées à la mise en œuvre des programmes de recherche identifiés par les Groupes de travail du CC; (d) poursuivre les **programmes de**

surveillance des populations à long terme et mener des programmes de surveillance des populations prioritaires ; (e) mener des programmes de suivi des populations prioritaires ; (f) faire face aux **menaces maritimes et terrestres hautement prioritaires** conformément aux priorités de conservation; et (g) procéder à une mise à jour régulière de **la base de données de l'ACAP** ; entre autres.